

INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT ET EN GENDARMERIE

Qu'est-ce qu'un Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie ?

Un Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG) **prend en charge les victimes directement au sein des commissariats ou des gendarmeries**. Il vient en complément des forces de l'ordre.

Avant, pendant ou après une procédure pénale, et parfois aussi hors procédure, l'intervenant social en commissariat et gendarmerie **accueille, écoute, accompagne et oriente en urgence et sur le temps court** toute personne victime ou mise en cause rencontrant des difficultés sociales.

Les missions de l'ISCG : l'accueil et l'écoute

- **L'évaluation de la situation** : comprendre et définir ses besoins avec la personne
- **La recherche de solutions** : accompagner la personne dans ses démarches administratives, l'informer sur les dispositifs existants et ses droits etc.
- **L'orientation de la personne** : orienter en interne au commissariat ou à la gendarmerie ou en externe vers les services sociaux (Maisons Nord Solidarités et Centres Communaux d'Action Sociale), les associations spécialisées et d'aide aux victimes, les structures d'hébergement ou médico-sociales
- **Le travail en réseau** : faciliter la transmission des informations entre les services sociaux et de police ou gendarmerie dans le cadre du secret partagé mais aussi dans le respect des procédures et du droit des usagers. L'intervenant social n'est ni gendarme, ni policier. Il ne peut donc pas avoir accès aux procédures judiciaires en cours

Comment solliciter un ISCG ?

L'intervenant social est présent dans les locaux du commissariat ou de la gendarmerie. Il peut donc être sollicité par toute personne, victime ou mise en cause, qui en fait la demande. Les policiers et les gendarmes informent de la présence de l'intervenant social. Les élus peuvent également orienter les personnes, victimes ou mises en cause, vers l'intervenant social en commissariat ou en gendarmerie.

Les échanges avec un intervenant social en commissariat et gendarmerie se font principalement sur rendez-vous. Si l'intervenant social est disponible, une prise en charge immédiate est toutefois possible.

Contacts dans les Flandres

**ISC – Commissariats de Dunkerque, Grande-Synthe,
Gravelines, Rosendaël, Saint-Pol-sur-Mer**

Angélique PIERS

intervenant-social-dunkerque@interieur.gouv.fr

06 99 71 63 18

**ISG – Brigades de Dunkerque, Hoymille, Bourbourg, Watten,
Hondschoote, Wormhout, Bollezeele, Ghyvelde**

En cours de recrutement

**ISCG – Commissariat Hazebrouck et Brigades d'Hazebrouck,
Merville, Bailleul, Estaires, Steenvoorde, Cassel**

Bérengère SANSEN

berengere.sansen@gendarmerie.interieur.gouv.fr

07 78 68 08 08

